

Agriculture | Pyrénées-Atlantiques: une rentrée syndicale agricole entre soulagement et mobilisation continue



C'est sur les belles pentes escarpées de l'exploitation en bovins lait d'Edith et Cédric Rouyer à Navailles Angos que s'est tenue une bonne partie des échanges de la rentrée syndicale FDSEA et JA. Des pentes de prairies faisant écho au dossier de longue haleine des zones défavorisées sur lequel les syndicats travaillent depuis plus d'un an, mais qui depuis 2 jours à peine semblent résolument s'orienter favorablement pour les syndicalistes et éleveurs concernés. Egalement à l'ordre du jour des dossiers chauds de cette rentrée, les intempéries et leurs conséquences, la prédation à travers les dossiers ours et « loup hybride », ou encore, un sujet sanitaire qui risque de tourmenter dans les campagnes l'an prochain : celui de la tuberculose bovine contre laquelle une lutte globale s'apprête à être enclenchée, non sans de potentielles funestes conséquences sur un certain nombre d'animaux... sains.

Comme de coutume, pour leur rentrée commune, FDSEA et JA 64 avaient invité les représentants de l'Etat, dont le Préfet Gilbert Payet au premier rang, mais aussi parlementaires (les députés Jean-Paul Mattéi et David Habib étaient présents), ou encore Charles Pelanne en représentant du Conseil général, pour un échange sur l'actualité agricole du département. Le rendez-vous était donné à l'EARL Biarnes Farm, exploitation d'Edith et Cédric Rouyer, jeunes agriculteurs installés en 2010. Une exploitation de 45 ha en bovin lait dont le troupeau compte 25 mères de race Brune des Alpes. Une race atypique dans le département choisie par le couple d'éleveurs « pour la qualité de leur lait » ; une partie des 30 000 litres produits chaque année étant transformés en diverses variétés de yahourts et crèmes dessert. Une production commercialisée en circuit court auprès de cantines scolaires, restaurants administratifs, AMAP et magasins de producteurs, quand le restant est collecté par la laiterie Danone. Une exploitation qui dans ses parcelles de prairies en fortes pentes a subi lors des épisodes pluvieux de juin et juillet des glissements de terrain causant la perte de fonds, à l'image de nombreuses autres exploitations du département.

Reconnaissance de la calamité agricole

Un sujet des **intempéries** bien sûr abordé ce vendredi ; la reconnaissance de la calamité agricole ayant été

demandée par la profession sur l'ensemble du département. Une procédure en bonne voie a pu rassurer le Préfet, confirmant que « le feu vert a été donné par Bruxelles ce vendredi matin pour assimiler cet épisode climatique à une catastrophe naturelle. » Conséquence : la non pénalisation par rapport à la PAC en cas d'absence de couverts ou encore l'autorisation de dérogation de jachère. » Quant à la reconnaissance de la calamité, la demande de classement a bien été réalisée par ses services sur l'ensemble du département a-t-il confirmé ; la commission nationale devant trancher dans le courant du mois d'octobre.

Zones défavorisées: un "plan B" en bonne voie

Autre sujet d'importance pour la profession : **le dossier des zones défavorisées**. Le plan B, évoqué avec le Ministre de l'agriculture au printemps dernier (

htt

La prophylaxie renforcée face au fléau de la tuberculose bovine

Autre sujet d'actualité évoqué par Marc Dupouy, Président de la section bovine FDSEA 64 : **la tuberculose bovine** qui se répand toujours davantage dans le département. Face à ce fléau, qui touche également fortement les départements des Landes, de la Dordogne (80% des cas nationaux de tuberculose bovine étant d'origine Aquitaine...), et que rien ne semble enrayer, des décisions radicales ont été prises d'un commun accord entre la profession et les autorités sanitaires. « L'an prochain nous allons passer à une lutte globale contre cette maladie. Nous allons tester tous les élevages du département par la technique d'intradermotuberculination comparative. C'est un test spécifique et sensible, car c'est un acte à la fois difficile à faire pour les éleveurs, et qui va entraîner l'abattage de beaucoup de vaches, y compris saines », a-t-il prévenu. En effet, en cas de suspicion d'un animal suite au test, celui-ci doit être soumis à un abattage diagnostic. Si la suspicion est confirmée, « le protocole plaide pour un abattage total du troupeau, même si dans un certain nombre de cas, un abattage partiel est possible », précise Marc Dupouy. « La méthode a porté ses fruits en Côte d'Or, où ils étaient encore plus atteints que nous. Nous n'avons pas le choix, sinon nous risquons de perdre le statut indemne, nous ôtant alors toute possibilité d'accès au marché », plaide à son tour Bernard Layre, appuyé en ce sens par le Préfet. Les trois bien conscients des traumatismes possibles à venir dans les élevages, au-delà de la question économique et indemnitaire des abattages, ont insisté sur la nécessaire communication à mettre en place tant au près des éleveurs et au-delà.

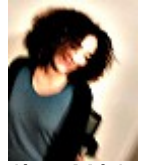


Etat vs syndicats, les positions n'évoluent pas sur l'ours

Enfin, dernier sujet incontournable en cette rentrée : **la prédation**. Sujet sur lequel le départ de Nicolas Hulot n'aura fait ni évoluer, ni faiblir les positions. Pour Bernard Layre, « il y a tout d'abord un développement outre-mesure de la petite prédation, notamment sur le sanglier. C'est un véritable calvaire qu'il faut, non pas exterminer, mais réguler. Ensuite sur l'ours et le loup « hybride » (Auquel est attribué un grand nombre d'animaux décédés ces dernières semaines, ndlr), notre position reste ferme, la grande prédation est incompatible avec l'élevage de montagne et le pastoralisme ! » Argument supplémentaire pour Iban Pebet, Président de JA 64 : la démographie agricole du département. « Même si notre département est celui qui installe le plus, les deux tiers des 4600 exploitants de plus de 50 ans, ignorent quelle sera la suite après eux. C'est alarmant et la présence de l'ours ou du loup dans nos montagnes, n'est pas un argument en faveur de l'installation ; c'est une menace pour le pastoralisme et la vie dans nos vallées. »

Un double argumentaire sur lequel le Préfet « reste en désaccord, y compris après étude du dossier. Quand on

regarde le nombre d'animaux manquants, même dans l'Ariège où il y a, c'est vrai des zones surprédâtées, et où on n'atteint pas les 10% de ces bêtes, on est à 2% au niveau du massif... Sur 500 000 brebis... ! Il faut faire le choix de la stratégie de la valorisation de la biodiversité, même s'il faut faire des avancées sur les estives surprédâtées et sur les ours à problème », admet-il volontiers, reconnaissant sur ces deux points la pleine responsabilité de l'Etat.



Solène Méric

Crédit Photo : Aqvi.fr
Publié sur aqvi.fr le 03/09/2018
[Url de cet article](#)